

Tarifs des redevances des contrôles d'assainissement individuel Année 2025

- Contrôle de conception-réalisation d'une installation neuve : 287 € T.T.C. * ;
- Contrôle de fonctionnement et d'entretien d'une installation existante : 120 € T.T.C. * ;
- Contrôle de fonctionnement et d'entretien d'une installation existante dans le cadre d'une vente immobilière : 201 € T.T.C. * ;
- Contrôle de conception-réalisation d'une installation neuve supérieure à 20 Equivalents-Habitants (E.H.) : 761 € T.T.C. * ;
- Contrôle de fonctionnement et d'entretien d'une installation existante supérieure à 20 Equivalents-Habitants (E.H.) : 415 € T.T.C. * ;

Le montant de ces redevances est forfaitaire

Le règlement de la redevance intervient après réalisation du contrôle et dès que le TRESOR PUBLIC adresse l'avis des sommes à payer (facture)

** La redevance assainissement individuel est établie selon le tarif en vigueur (tarification forfaitaire avec une TVA de 10%)*